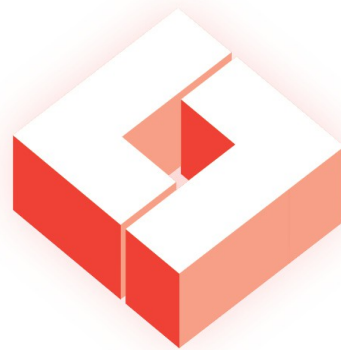


Syndicat National des Ingénieurs
des Travaux Publics de l'État
et des Collectivités Territoriales

Groupement fondé en 1855

FORCE OUVRIÈRE



CAP du 14 octobre 2015 DECLARATION PREALABLE

*De l'importance des questions...
à l'urgence des réponses !*

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, je tiens à ouvrir cette séance en faisant part de notre satisfaction de voir maintenus les 3 cycles de mobilité ministériels pour l'année 2016. Après avoir sauvé ces 3 cycles en 2015 en CTM du 19 juin 2014, puis le cycle 2016-1 lors de notre action du 12 juin dernier, **l'annonce en CTM du 1^{er} octobre dernier du maintien des 3 cycles en 2016** est la preuve que la mobilisation et la persévérance des syndicats nationaux FO ont payé ! Pour autant, nous restons sur nos gardes pour les années suivantes...

Un sujet sur lequel on voulait nous faire croire que la bataille était perdue d'avance, que l'interministériel était passé par là, et qu'il n'y avait plus qu'à se plier à la volonté de « ce qui vient d'en-haut ».

Et les ITPE en tirent un enseignement fondamental : que la mobilisation collective permet de peser sur les décisions et ce, malgré une administration au mieux passive, au pire complice !

Ce qui fait le lien direct avec une autre actualité devenue brûlante à la rentrée, la question de la réforme du statut des ITPE.

Une question d'autant plus urgente à traiter au vu des effets induits de la réforme territoriale sur les organigrammes, sur les effectifs et sur les missions, au vu des textes publiés cet été par la Fonction Publique qui nous ferment l'accès à certains postes de direction, y compris en fonction publique territoriale, là où les ITPE font leurs preuves !

Une urgence dont les ICTPE ont tenu à vous alerter en ouverture de cette CAP, en mandatant collectivement les représentants en CAP pour vous remettre leurs courriers, massivement signés, et ce en à peine deux semaines !

La réforme statutaire : faut-il que nous portions le projet nous-même après l'avoir écrit ?

A l'approche de la date anniversaire de la journée du 3 juillet 2013, j'avais alerté le secrétaire général de nos ministères sur le constat inquiétant fait par les ITPE **d'une absence quasi-totale de suite tangible et palpable aux engagements formulés** lors des Assises des métiers de l'ingénieur, par les ministres de l'époque, et ce, malgré l'inscription du sujet aux agendas sociaux qui ont suivi.

A l'approche de la tempête "réforme territoriale" qui impactera une partie importante de son encadrement intermédiaire et supérieur, avec les ITPE en première ligne, l'urgence de ces réponses est patente. D'autant plus que la publication, au cours de l'été, de différents textes établis par le ministère de la Fonction Publique sur l'accès aux emplois de direction à l'État ou en collectivité et la gestion transitoire des emplois fonctionnels d'encadrement au sens large, ne peut que renforcer l'inquiétude des ITPE. Sans parler de la perspective de suppression de la moitié de l'indemnitaire des ICTPE qui rétrograderaient dans les organigrammes issus de la réforme territoriale.

Toutes les questions sont sur la table depuis 3 ans, et sont à l'origine des Assises des métiers de l'Ingénieur. Les réponses sont désormais urgentes et passent par **un projet ambitieux pour le corps des ITPE** et une réponse statutaire adaptée, permettant de sécuriser et remettre en perspective à court et moyen termes les parcours des cadres techniques qui portent les politiques de vos ministères.

Les ITPE ne voient pas d'autre solution que l'évolution vers un statut à trois vrais grades et sont en attente d'avancées concrètes en ce sens, dans les travaux post-assises. Et nous aurons dû porter en direct auprès de la nouvelle DRH le projet statutaire répondant aux problématiques, pour faire sortir la question statutaire des ITPE de la virtualité entretenue par notre administration depuis 2 ans.

Grâce à notre action, l'impérative nécessité de voir aboutir ce chantier est désormais partagée au niveau politique. Le CTM budgétaire du 1^{er} octobre a accouché de l'expression claire de Ségolène Royal de son engagement à porter une réforme statutaire à 3 grades pour le corps des ITPE, et ce dès 2016. Autant dire que sans notre action, et l'impact immédiat de notre « [SERIE NOIRE](#) », nulle expression politique de ce niveau n'aurait été obtenue.

Pour autant, nous ne la prenons pas pour un acquis, loin s'en faut !

En effet, nous avons l'habitude des propositions malhonnêtes (les 2 cycles de mobilité comme 1^{er} produit des assises...) et des engagements sans suite (les engagements ministériels du 3 juillet 2013 aujourd'hui orphelins).

De plus, il y a 3^{ème} grade et 3^{ème} grade : ceux qui emportent de réelles avancées et ré-ouvrent des portes pour nos parcours... et ceux constituant de réels reculs en nous enfermant dans le "A-type"! Autant dire que la première catégorie ne pourra être décrochée, dans le contexte que l'on sait, que par la motivation de notre administration à porter un projet ambitieux, et à nos ministres à remporter les arbitrages interministériels face aux tenants du « A-type pour tout le monde ».

Et l'exigence des ITPE à ce sujet est sans ambiguïté : à l'issue de [notre commission exécutive](#) exceptionnelle du 9 octobre, il ont d'ailleurs décidé de la porter par une lettre ouverte à leur ministre de tutelle, [lettre ouverte](#) que je vous remets aujourd'hui.

Promotions à ICTPE : un nombre de promotions qui s'amenuise, des arrêtés qui tardent à paraître, et des perspectives inquiétantes

Force est de constater que nous avons beau alerter l'administration, l'inertie est encore de mise ! Voilà plusieurs CAP promotions que le SNITPECT-FO demande une nécessaire augmentation du contingent d'emplois, dans l'attente de la réforme statutaire. L'année 2015 a permis d'acter une dizaine de nominations à IC1 au fil des mobilités, preuve que le corps des ITPE est apprécié sur ces postes à fortes responsabilités, mais des nominations qui amputent d'autant le nombre de promotions possibles lors de cette CAP. Ce qui aboutit cette année à seulement 9 détachements dans l'emploi d'IC1 par voie de promotion ! Quelles perspectives pour les ITPE dans les années à venir ? Quelle solution envisage l'administration en cas de mobilité sur un poste à accès direct s'il n'y a pas le contingent suffisant ?

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater que l'administration a clairement échoué ces deux dernières années dans ses tentatives de faire reconnaître nos emplois d'IC dans d'autres ministères. MAAF, ministère de l'Intérieur, services du Premier ministre... autant de démarches que l'on nous dit avoir engagées avec un résultat totalement nul ! Une seule issue donc... **un véritable 3ème grade !**

L'actualité démontre qu'il y a urgence à étendre ces emplois fonctionnels hors ministère, dans l'attente de la réforme statutaire ! Entre réforme territoriale, qui risque de contraindre à certaines mobilités fonctionnelles, transfert des missions ou des ETP (DSCR, SIDSIC), création à tout-va d'établissements publics (ANCOLS, AFB, ...), le risque est grand de perdre son emploi fonctionnel ou que des postes ne soient plus considérés comme éligibles !

Nous aurons l'illustration parfaite, une fois encore, de la nécessité de disposer d'emplois fonctionnels au sein du MAAF, des propositions remontant désormais chaque année !

Et nous attendons de l'administration, dans l'attente de la prise de ces arrêtés et de la réforme statutaire, qu'elle inscrive **en liste complémentaire** les IDTPE en poste dans les ministères ne disposant pas d'emplois fonctionnels ou en situation de détachement. Inscription qui leur permettrait a minima de réintégrer le MEDDE/MLETR en détachement sur IC2 ou IC1 !

Que dire également des emplois éligibles dans certains ministères (notamment le MAE), mais qui sont de fait fermés aux ITPE en raison des textes pris par la fonction publique ?

Pour finir, où en est le projet de décret augmentant la durée du détachement dans un emploi pour les IDTPE qui sont à moins de 2 ans de la retraite ?

En pleine réforme territoriale, et dans l'attente de la réforme statutaire, des mesures urgentes doivent être prises !

Mobilités : à quand la fin de l'hypocrisie ?

Chaque fois que le SNITPECT-FO a saisi la DRH sur le rétablissement de la liste additive de postes vacants, la réponse de l'administration a été la même : « nous n'avons plus les moyens de pouvoir assurer ce service aux agents », la RGPP ayant aussi décimé les rangs des services RH. Dont acte.

Mais alors, quelle surprise cet été de voir la liste évoluer au fil des jours, passant ainsi de 1072 à 1076 postes de 1^{er} niveau, et de 586 à 599 postes de 2nd niveau. Nous n'irons pas nous insurger contre l'élargissement de la liste, qui au passage permet bien des mobilités et des concrétisations de promotion, mais, nous ne pouvons admettre que ces ajouts et suppressions de postes soient faits au fil de l'eau, sans aucune information auprès des agents ! La seule indication est le message suivant sur l'application Mobilité : « le service est momentanément interrompu » !

La liste additive avait le mérite de lister les postes ajoutés ou supprimés et le processus était clair et cadré dans le temps !

Que dire aussi de ces postes au sein de l'EP VNF pour lesquels aucune candidature ne semble avoir été déposée, alors même que je vous avais déjà alerté lors de la précédente CAP sur une possible éviction des ITPE, pire encore celle des fonctionnaires, sur ces postes ? Est-on certain qu'ils ne seront pas pourvus par ailleurs ? J'ai d'ailleurs personnellement saisi le directeur général de VNF à ce sujet, et n'ai à ce jour aucune réponse ... car aucune ne pourrait satisfaire le SNITPECT-FO ?

Autre constat : le foisonnement de la publication des postes affichés comme « susceptibles d'être vacants » (près de 90 % pour les postes de 1^{er} niveau et de 69 % pour les postes de 2nd niveau), alors même que certains d'entre eux n'ont aucun titulaire ! Tout cela pour se donner le droit de fermer le poste à la dernière minute, pour des raisons d'effectifs cibles ou de plafond de masse salariale !

A ce sujet, nous étions intervenus lors de la CAP mobilité précédente, lorsque le Cerema avait voulu empêcher une mobilité en indiquant un « sous réserve compteur », une nouvelle façon de clore un poste en toute dernière minute.

Pour ce cycle, il semblerait que ce soit l'appellation « susceptible d'être vacant » qui soit détournée, pour pouvoir fermer le poste au prétexte de « compteur masse salariale », en toute opacité entre les différents postes,... jusqu'au jour de la CAP, soit aujourd'hui !

Ainsi, près de 90 % des postes de 1^{er} niveau (contre 67 % au 2nd niveau) sont susceptibles d'être fermés ! Ne laissant au passage que 14 postes déclarés vacants sur chaque niveau de grade, en espérant qu'ils ne soient pas réservés au Cerema !

Et cette CAP démontrera que nous avons encore une fois raison d'être sur nos gardes, car quel que soit le moyen utilisé, bon nombre de candidatures se voient encore attribuer la conclusion : sous réserve compteur ! Et sachez que nous ne laisserons pas cette mention passer dans les résultats de la CAP !

Les CAP passent et les pratiques demeurent .. alors même que les ITPE ont bel et bien été reconnus comme étant la colonne vertébrale technique des MEDDE/MLETR, il y a 2 ans, je vous le rappelle ! Ainsi, que dire de ces avis défavorables à l'accueil sur des postes « réservés » à d'autres corps, de ces avis indiquant clairement qu'ils n'ont même pas voulu accepter la demande d'entretien sollicitée par le candidat ou encore de ces pratiques consistant à demander aux candidats « non désirés » de retirer leur demande pour ne pas avoir à émettre un avis défavorable bien difficile à justifier ? Que dire encore de cette tentative de privilégier des candidatures externes au MEDDE/MLETR et ce au détriment de candidatures d'ITPE ? Sachez que cela aussi nous ne le laisserons pas passer ! Car ce serait tout sauf donner écho aux engagements pris lors de l'entrevue avec le secrétaire général et la directrice des ressources humaines du MEDDE/MLETR le 5 octobre dernier !

Nous ne cessons par ailleurs d'alerter sur les conséquences déjà palpables de la réforme territoriale ... Je réitère notre demande, à savoir que tous les repositionnements soient présentés en CAP mais surtout, que les refus de propositions le soient suffisamment tôt pour aider les ITPE le cas échéant ! Et ce sans que l'argument « suppression de poste » ne puisse être improprement utilisé par anticipation lors de cette CAP, pour d'autres corps, pour empêcher des candidatures d'ITPE d'aboutir alors même que des rapprochements de conjoints ou retours d'essaimage seraient en jeu.

Et je ne peux clore le sujet mobilité sans aborder la problématique des concrétisations des promotions.

A commencer par celle à divisionnaire. A l'issue de la dernière CAP, il restait une vingtaine d'ITPE n'ayant pas encore trouvé de poste, et parmi eux, la plupart ayant eu une recherche particulièrement active ! Que d'énergie et de stress, tout ça pour trouver un poste durant l'année, dans des conditions de tension que je ne vais pas re-décrire ! Et nous ne laisserons pas non plus les fameux « réservé compteur » du Cerema empêcher une concrétisation !

Il est temps, Monsieur le Président, pour que promotion ne rime pas avec souffrance, que le délai laissé pour concrétiser sa promotion soit porté à 2 ans, d'autant avec ces organigrammes mouvants dans les DREAL sur les 3 années à venir !

S'agissant de la promotion à ITPE par liste d'aptitude, je ne peux que me féliciter une nouvelle fois de l'amélioration des conditions d'affectation des lauréats, ce premier cycle permettant d'acter 12 promotions sur les 19 lauréats, quasi toutes sur leur vœu n°1 !

ITPE issus du concours de déprécarisation

A la fin de cet été, le SNITPECT-FO a été saisi sur la titularisation des ITPE issus du concours de déprécarisation, ayant effectué leur année pleine de stage. Le SNITPECT-FO est encore dans l'attente de la décision officielle de la DRH, comme suite aux divers échanges que nous avons pu avoir à ce sujet.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO